



Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles.

---

## L'engagement d'UNA en matière de petite enfance

---

*En 2006, avec 830 900 naissances et un taux de fécondité de près de 2 enfants par femme, la France figure parmi les pays européens où naissent le plus d'enfants. La France recense aujourd'hui 4,8 millions d'enfants de moins de 6 ans, dont 2,4 millions de moins de 3 ans. Le taux d'activité des femmes en âge d'avoir des enfants atteint 80 % et 60 % des enfants de moins de 6 ans grandissent au sein de couples dont les deux parents travaillent (chiffres INSEE).*

*L'accueil du jeune enfant est au centre de la politique de la petite enfance en France. A ce titre, un plan Petite enfance a été engagé par le Gouvernement sur cinq ans depuis novembre 2006 pour améliorer l'offre d'accueil encore insuffisante au regard des besoins des familles.*

### **UNA, prestataire au service de la petite enfance**

**Avec plus de 36 000 familles aidées chaque année,  
Avec plus de 300 solutions d'accueil de la petite enfance proposées  
Avec 80% du territoire couvert (y compris en Outre-mer)**

**UNA s'engage au quotidien pour répondre à l'ensemble des besoins sociaux, en proposant des solutions adaptées aux problématiques de chaque famille, de chaque enfant, et en s'inscrivant dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire.**

### **L'engagement militant d'UNA en matière de petite enfance**

UNA inscrit ses orientations politiques en direction de la petite enfance dans la déclaration des Droits de l'Enfant (ONU, 1959). Elle rappelle notamment que les modalités d'accueil doivent avoir pour finalité de donner la possibilité aux enfants de se « *développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité* ». A ce titre, UNA considère que « *l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante* ».

### **UNA milite pour :**

#### **1. Une réelle liberté de choix pour les parents**

Le préambule de la déclaration des droits de l'enfant affirme qu'aucune *distinction ou discrimination* [ne peut être] *fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.*

Pourtant, de fortes inégalités subsistent quant à l'accès aux modes d'accueils de la petite enfance, liées aux revenus des familles, au lieu de vie de parents, à l'état de santé de l'enfant...

Les raisons sont nombreuses :

- Le déficit de places en accueil collectif : crèches, halte-garderie...
- l'hétérogénéité géographique des modes d'accueil : les parents n'ont le plus souvent qu'une voire deux modalités possibles d'accueil de la petite enfance sur leur lieu de vie

- le montant des coûts restant à la charge des familles quel que soit le type d'accueil (individuel à domicile ou auprès d'une assistante maternelle / accueil collectif)
- l'impossibilité pour les entreprises d'utiliser le crédit d'impôt famille pour solvabiliser les dépenses de garde d'enfants à domicile de leurs salariés
- la difficulté constante de trouver un accueil pour un enfant, en particulier si les parents travaillent en horaires décalés ou si l'enfant présente un handicap.

Ainsi, nombre de parents sont contraints de réduire, d'interrompre ou de renoncer à une activité professionnelle, d'opter pour un mode de garde par défaut, voire même de recourir au travail clandestin.

**UNA préconise :**

- **Le financement annuel pour la création de 20 000 places supplémentaires d'accueil collectif pendant 10 ans**
- **Une modalité unique de prise en charge financière par la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) de l'accueil individuel ou collectif des enfants permettant une égalité d'accès aux différentes modalités.**
- **L'accessibilité de l'accueil pour tous les jeunes enfants, sans distinction et quel que soit le mode de garde choisi**
- **L'homogénéisation des incitations financières et fiscales des entreprises pour l'accueil des enfants à domicile et en structures**
- **La prise en compte des éventuels surcoûts liés à l'accueil à horaires atypiques**
- **Un plan de formation des professionnels à l'accueil d'enfants présentant un handicap moteur, sensoriel, mental ou psychique.**

## **2. Des parents citoyens, impliqués, respectés dans leurs choix éducatifs et de vie**

Quelles que soient les modalités d'accueil de leurs enfants, les parents doivent pouvoir être partie prenante, à tous les niveaux de réflexion et de décision, des choix organisationnels et éducatifs qui sont faits.

UNA affirme que les solutions d'accueil « petite enfance » ne doivent en aucun cas entrer en concurrence avec l'Ecole Maternelle, dont les compétences pédagogiques et éducatives sont largement démontrées depuis des dizaines d'années.

**UNA préconise :**

- **Le respect de la diversité sociale, culturelle, économique, culturelle des enfants et de leurs parents**
- **Le respect des choix éducatifs des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants**
- **La prise en compte des besoins réels des parents en termes d'accueil de leurs enfants**
- **La définition de projets éducatifs rédigés et clairs**
- **Un accompagnement d'aide à la parentalité pour aider les parents dans l'apprentissage de cette « fonction », dans leurs relations avec leurs enfants...**

## **3. Une exigence de qualité professionnelle pour toutes les modalités d'accueils de la petite enfance**

La prise en charge des enfants de 0 à 4 ans ne peut s'effectuer sans une connaissance du développement psychomoteur, médical et affectif des enfants.

Or, si un personnel diplômé, formé régulièrement et encadré est exigé pour l'autorisation de fonctionnement des équipements collectifs traditionnels (crèches, haltes garderies et multi-accueils) de la petite enfance, ce n'est pas le cas pour l'accueil individuel.

UNA réaffirme donc la nécessité de qualifications des professionnels, à domicile comme en structures collectives.

**UNA préconise :**

- **La création d'un véritable cursus de professionnalisation (formation initiale, continue et VAE) pour tous les niveaux de la filière afin que le CAP Petite Enfance devienne le minimum requis pour tout accueil à domicile ou par une assistante maternelle.**
- **La prise en charge par un professionnel à domicile d'un maximum de 3 enfants de moins de 4 ans simultanément, sauf pour assurer l'accueil ou l'accompagnement d'une fratrie.**

- **La présence d'un encadrant éducatif ou médico-social dans tout service d'intervenants à domicile ou pour des assistantes maternelles.**
- **Une formation complémentaire de direction d'établissement de jeunes enfants pour les structures importantes (la direction des structures collectives étant assurée par un professionnel éducatif, médico-social ou sanitaire de niveau 3 minimum).**
- **Un niveau de qualité homogène et spécifique aux lieux d'accueil collectifs à l'instar de la norme NF SERVICES « service aux personnes à domicile ».**

#### **4. Une participation aux réflexions et orientations des politiques publiques dans une démarche partenariale et constructive**

Le réseau UNA affirme son adhésion aux principes fondamentaux de l'économie sociale pour participer à la construction d'une société citoyenne et solidaire, où l'économie et la mission d'intérêt public sont au service de l'être humain. UNA milite depuis longtemps pour que ce modèle soit mis en valeur, et que soit accru son rôle de partenaire des pouvoirs publics.

##### **UNA préconise :**

- **Un représentant au sein des instances de la CNAF et de chacune des Caisses locales**
- **Un représentant dans les commissions départementales d'accueil du jeune enfant**
- **Une consultation lors de toute évaluation et/ou évolution des politiques nationales concernant la Petite Enfance**
- **Une refonte des financements des modalités d'accueils de la petite enfance - et notamment Relais d'assistantes maternelles, micro-crèches, accueils à domicile - permettant un réel développement de ces modalités respectueuses d'un niveau qualitatif attendu par les familles.**